



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-2-87

**OBJET : OPTIMISATION ENERGETIQUE POUR LES GROUPES SCOLAIRES
DES COMMUNES DE DONZAC ET LAMAGISTÈRE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Étaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard a donné pouvoir à Pascal BENOIT et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs RATTO Stéphan, MERIEL Guy

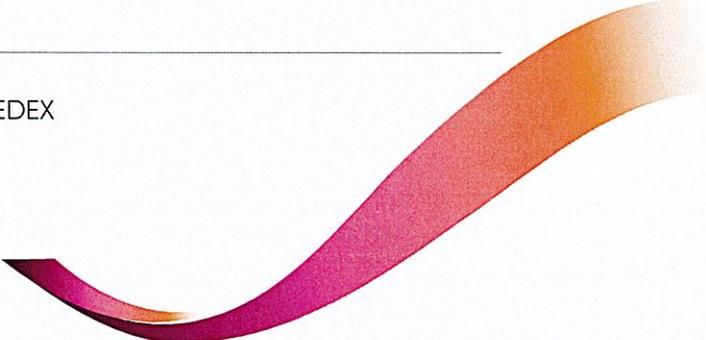
Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



2024BC1-1-2-87

OBJET : OPTIMISATION ENERGETIQUE POUR LES GROUPES SCOLAIRES DES COMMUNES DE DONZAC ET LAMAGISTÈRE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Elle concerne les travaux d'optimisation énergétique pour les groupes scolaires des communes de Donzac et Lamagistère, dont la date de remise des offres était fixée au 21 octobre 2024 à 12h00.

Le marché est décomposé en 2 lots, à savoir :

- lot 1 : Groupe scolaire de la commune de Donzac
- lot 2 : Groupe scolaire de la commune de Lamagistère

La Commission des Plis s'est tenue le 28 novembre 2024 pour le jugement des offres.

LOT 1 : GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE DONZAC

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS HERVE THERMIQUE	31770 COLOMIERS
SARL AIDELEC	82400 VALENCE D'AGEN
AQUITAINE THERMIQUE CONFORT	47480 PONT DU CASSE
BOURRIE SAS	82000 MONTAUBAN

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et prenant en compte : - les moyens humains affectés au marché	60.0 %

- les moyens matériels affectés au marché - les délais prévisionnels d'exécution - la méthodologie d'exécution du marché	
2-Prix des prestations estimé sur le montant total H.T de la DPGF	40.0 %

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Code	Libelle	Description
01	PSE1	Ventilation double flux	Groupe scolaire de DONZAC - Ecole Maternelle - Salle classe 1 - Réfectoire - Salle Motricité
	PSE 2	Ventilation double flux	Groupe scolaire de DONZAC - Ecole Maternelle - Salle Classe 2

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat AQUITAINE THERMIQUE CONFORT est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. Les offres des candidats SAS HERVÉ THERMIQUE et SARL AIDELEC ne répondant pas aux exigences du CCTP, celles-ci sont irrégulières et de fait écartées. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 131 306,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	AQUITAINE THERMIQUE CONFORT	123 655,21 €
2	BOURRIE SAS	126 685,08 €
éliminé	SAS HERVE THERMIQUE	Offre irrégulière (non conforme au CCTP)
éliminé	SARL AIDELEC	Offre irrégulière (non conforme au CCTP)

Le classement suivant pour la Solution de base + les 2 PSE est proposé :

Estimation Solution de base + PSE 1 + PSE 2 : 168 900,00 € HT					
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. Solution de base	Montant € H.T. Solution de base + PSE 1	Montant € H.T. Solution de base + PSE 2	Montant € H.T. Solution de base + PSE1 + PSE2
1	AQUITAINE THERMIQUE CONFORT	123 655,21	147 007,45	129 320,56	152 672,80

2	BOURRIE SAS	126 685,08	150 741,23	132 671,39	156 727,54
éliminé	SAS HERVE THERMIQUE	Offre irrégulière (non conforme au CCTP)			
éliminé	SARL AIDELEC	Offre irrégulière (non conforme au CCTP)			

La Commission des plis propose de retenir la solution de base et les deux prestations supplémentaires éventuelles.

LOT 2 : GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE LAMAGISTERE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
FURLAN ELECTRICITE	82400 VALENCE D'AGEN
SAS HERVE THERMIQUE	31770 COLOMIERS
SARL AIDELEC	82400 VALENCE D'AGEN
CCP VITALE	47310 ESTILLAC
AQUITAINE THERMIQUE CONFORT	47480 PONT DU CASSE
BOURRIE SAS	82000 MONTAUBAN

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et prenant en compte : - les moyens humains affectés au marché - les moyens matériels affectés au marché - les délais prévisionnels d'exécution - la méthodologie d'exécution du marché	60.0 %
2-Prix des prestations estimé sur le montant total H.T de la DPGF	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat FURLAN ÉLECTRICITE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 120 209,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	FURLAN ELECTRICITE	94 875,00 €
2	SARL AIDelec	99 055,00 €
3	AQUITAINE THERMIQUE CONFORT	104 393,73 €
4	CCP VITALE	108 419,00 €
5	BOURRIE SAS	109 287,50 €
6	SAS HERVE THERMIQUE	123 531,90 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 – Groupe scolaire de la commune de DONZAC : d'attribuer le marché au candidat AQUITAINE THERMIQUE CONFORT en retenant la solution de base et les deux prestations supplémentaires éventuelles pour un montant de 152 672,80 € HT tel qu'indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2 – Groupe scolaire de la commune de LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat FURLAN ELECTRICITE pour un montant de 94 875,00 € HT tel qu'indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 – Groupe scolaire de la commune de DONZAC : d'attribuer le marché au candidat AQUITAINE THERMIQUE CONFORT en retenant la solution de base et les deux prestations supplémentaires éventuelles pour un montant de 152 672,80 € HT tel qu'indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2 – Groupe scolaire de la commune de LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat FURLAN ELECTRICITE pour un montant de 94 875,00 € HT tel qu'indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LAMAGISTERE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 DEC. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 DEC. 2024**

AR Préfecture

OPTIMISATION ENERGETIQUE POUR LES GROUPES SCOLAIRES DES COMMUNES DE DONZAC ET LAMAGISTERE - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20241209- 2024BC1_1_2_87-DE
Numéro d'acte :	2024BC1_1_2_87
Date de décision :	09/12/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2024BC1-1-2-87 OPTIMISATION ENERGETIQUE ECOLES DONZAC ET LAMAGISTERE AMPT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	17/12/2024 15:36:27
Date de réception de l'AR :	17/12/2024 15:36:38